

**CPDP LGV PACA**  
1 bd Dugommier  
13001 MARSEILLE

DP 103-05

**RAR**

Monsieur le Président,

L'UIMM est le syndicat de la Métallurgie des Alpes-Maritimes qui regroupe plus de 200 entreprises employant plus de 12 000 salariés sur un effectif total de 13 535 au 31 décembre 2003 (Source UNEDIC)

Nos entreprises adhérentes oeuvrent dans presque tous les secteurs de l'Industrie : les métiers traditionnels tel que le travail des métaux, la mécanique, le matériel électrique, les équipements industriels mais également le secteur des hautes technologies tel que le biomédical, l'électronique, l'informatique, les télécommunications, l'aéronautique et le spatial.

Nous avons la chance, sur notre département, de recenser les meilleures entreprises internationales dans ces différentes technologies. Leurs activités se développent au niveau mondial.

A titre d'exemple, citons IBM, TEXAS INSTRUMENTS, THALES, SCHNEIDER, LEGRAND, PHILIPS et bien sûr ALCATEL SPACE et ses 2 000 salariés.

### **Quel est le point commun à toutes ces entreprises ?**

C'est de pouvoir déplacer leur personnel en France, en Europe et dans le monde entier, dans les meilleures conditions de temps, de coût et de confort.

### **Quelle a été, pour la plupart d'entre elles, l'incitation à s'installer dans notre département au cours de ces 40 dernières années ?**

C'est la présence du second aéroport de France richement doté en liaisons nationales et internationales.

A ce stade de mon propos, il est déjà évident que le projet de LGV Méditerranée est prioritaire pour les entreprises des Alpes-Maritimes, à la fois en terme de maintien et développement pour celles qui sont déjà implantées, mais également pour celles qui souhaiteraient s'installer dans notre région.

Les Dirigeants, Cadres, Techniciens, Opérateurs doivent pouvoir se rendre, dans les meilleures conditions, dans le monde entier.

La saturation de l'Aéroport dans son organisation actuelle est prévue pour 2020.

Il faudra donc opérer un rééquilibrage entre les liaisons nationales et internationales au profit de ces dernières.

C'est dans cette perspective que le trafic aérien vers Paris et l'Europe devra se reporter sur le rail avec des temps de trajet concurrentiels qui ne devront pas excéder 3 h 30 pour la capitale française.

L'arc méditerranéen (Barcelone, Marseille, Nice, Gênes) est également un élément essentiel pour les entreprises d'autant qu'il ouvre la voie vers Toulouse et son pôle aéronautique européen, Lyon, capitale de la plus importante région industrielle française, l'Italie du Nord et la Catalogne.

Il convient également d'insister sur les liaisons avec les TER et la gare multinationale de Saint-Augustin qui est un équipement incontournable, en raison de sa situation stratégique entre l'aéroport, les autoroutes, les TER, le futur tramway, la voie rapide Est/Ouest, les bus et les transports maritimes.

Les impératifs de la concurrence mondiale ont amené nos entreprises, depuis 1990, à se préoccuper des problématiques de Qualité (ISO 9000), de protection de l'Environnement (ISO 14000) et de Sécurité (ISO 18000).

Il est donc évident pour des dirigeants responsables, qu'un projet de cette ampleur doit respecter ces trois contraintes notamment dans son aspect environnemental.

Toutes les solutions doivent donc être recherchées et étudiées pour limiter, au strict minimum, l'impact de cette réalisation destinée à s'inscrire, de façon définitive, dans le paysage azuréen.

Enfin, tout projet industriel comporte deux contraintes de base : **le coût et le délai.**

Il s'agit d'une évidence pour un directeur de projet, mais cette évidence doit s'appliquer à la LGV.

Le financement (5 milliards d'euros) doit être réparti entre toutes les parties intéressées par cette réalisation : Département, Région, Etat, Europe surtout qu'il touche trois pays (Espagne, France, Italie).

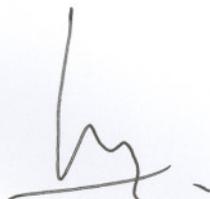
Enfin, le délai devient l'impératif premier.

***En 1990, notre Département a déjà « raté le train ». Quinze ans après, le train va repasser. Allons-nous le « louper » une seconde fois ?***

Dans le meilleur des cas, la mise en service effective interviendrait en 2015. Acceptons-en l'augure et mettons tout en œuvre pour que notre département et nos entreprises ne soient pas une nouvelle fois les oubliés de l'aménagement du territoire.

Restant à votre disposition, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de nos salutations distinguées.

Le Président,



Alain SOUMMER